

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

**Conseil d'administration du 12 mars 2021 :
Délibération n° 051/2021/CAB**

Chargé de mission « Français Langues Etrangères » :

La lettre de mission proposée à Mme Berjon présentée est relative à une mission d'évaluation des formations et dispositifs Français Langue Etrangère portés par le Pôle International.

Mme Berjon disposera de 24 heures de référentiel pour assurer cette charge.

Les conseillers sont appelés à se prononcer sur cette charge de mission.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants (présents ou représentés) : 35
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 3

Fait à Limoges, le 12/03/2021

La Présidente de l'Université

Isabelle Klock-Fontanille

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2021.
Transmis au rectorat le 12/03/2021.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*